

Zone sportive de la Malcombe - Acquisition de terrain à M. DROUHARD

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'extension de la zone sportive prévue au POS du secteur de la Malcombe concerne diverses propriétés situées dans le secteur de Montoille.

M. DROUHARD Maurice, qui possède un verger compris dans l'extension de la zone, accepte de céder son bien aux conditions retenues lors d'une précédente acquisition d'une propriété contiguë, soit cession à la Ville de Besançon d'une surface de terrain de 9 a 72 cadastrée section EI n° 34 pour la somme de 19 460 F toutes indemnités comprises.

La dépense sera imputée au chapitre 90.64.2111.00501.30100

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 14 mai 1997.